

Épreuve terminale

Sciences économiques et sociales

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

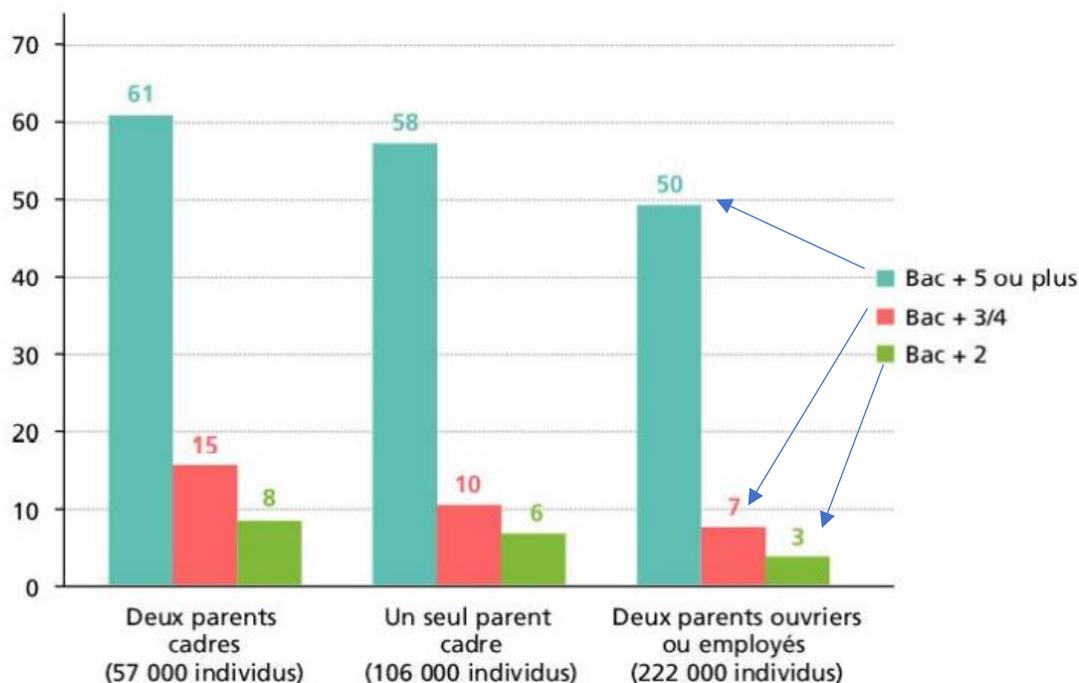
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

La mobilité sociale ne dépend-elle que du niveau de diplôme ?

DOCUMENT 1

Taux d'accès des jeunes actifs à la catégorie de cadre, selon l'origine sociale et le niveau de diplôme, en 2016, 3 ans après être sorties de formation initiale (en %)



Champ : ensemble des jeunes dont la catégorie socioprofessionnelle des deux parents est connue (506 000 individus).

Source : Céreq enquêtes, *Quand l'école est finie. Enquête sur la génération 2013, 2017.*

DOCUMENT 2

Déjà majoritaires parmi l'ensemble des bacheliers depuis plus de quarante ans, les filles représentent aujourd'hui 56 % des bacheliers généraux, filière préparant le mieux aux études supérieures longues. Elles sont aussi de moins en moins nombreuses à sortir du système scolaire sans aucun diplôme : 25 % en 1990-92, contre 10 % en 2014-16, quand les hommes sont passés de 28 % à 15 % de sortants sans diplôme sur les mêmes périodes. Par ailleurs, leur présence dans l'enseignement supérieur s'est renforcée, notamment aux niveaux les plus élevés (master et doctorat). [...] Sur la période 2014-16, parmi les jeunes sortant de formation initiale, 40 % des hommes et 49 % des femmes étaient diplômées de l'enseignement supérieur, contre respectivement 32 % et 33 % sur la période 1990-92. [...]

Désormais, la part de jeunes femmes qui occupent un emploi de cadre cinq ans après leur entrée sur le marché du travail est devenue équivalente à celle des jeunes hommes. Pour autant, au regard de leur niveau de formation, les jeunes diplômées de l'enseignement supérieur devraient être encore plus fréquemment cadres qu'elles ne le sont. Ainsi, les jeunes femmes titulaires d'un bac+4 et plus accèdent davantage aux postes de cadres que par le passé (63 % en 2015, contre 56 % en 1997), mais encore bien moins souvent que les hommes de mêmes niveaux de diplôme (73 % pour ces derniers en 2015).

T. Couppié et D. Epiphane, « Et les femmes devinrent plus diplômées que les hommes... », *Céreq Bref*, n° 373, 2019. Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), www.cereq.fr.

DOCUMENT 3 - Table de destinée des hommes et des femmes par rapport à leur père en 2010-2014 (en %)

Destinée (fils et filles)	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total	Part de pères de chaque PCS (en %)
Origine (père)								
Agriculteurs exploitants	17	6	10	17	25	25	100,0	9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1	14	19	24	26	16	100,0	13
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1	7	41	28	17	7	100,0	13
Professions intermédiaires	0	6	24	32	24	13	100,0	14
Employés	1	5	15	26	34	19	100,0	10
Ouvriers	1	6	8	20	34	32	100,0	41
Ensemble	2	7	17	24	28	22	100,0	100

Champ : actifs âgés de 35 à 59 ans au moment des enquêtes Emploi de l'Insee 2010-2014.

Note : la somme des valeurs en ligne peut ne pas être égale à 100 en raison des arrondis.

Source : C. Huguère, A. Châteauneuf-Malclès, « La mobilité intergénérationnelle des actifs au début des années 2010 », <http://ses.ens-lyon.fr/>

DOCUMENT 4 - Niveau de vie médian et taux de pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle et la configuration familiale en 2017

	Niveau de vie ² médian (en euros)	Taux de pauvreté ³ (en %)
Selon la PCS		
Indépendants ¹	20 610	22,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	33 090	3,4
Professions intermédiaires	24 550	5,3
Employés	19 530	12,6
Ouvriers	18 660	15,0
Selon la configuration familiale		
Familles monoparentales	14 800	33,6
Couples avec un ou deux enfants	22 410	8,9
Couples avec trois enfants ou plus	17 030	23,1

1. Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

2. Revenu disponible par unité de consommation, en tenant compte du nombre de personnes dans le ménage.

3. Part d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.

Source : Insee, enquête revenus fiscaux et sociaux 2017.

Sujet : La mobilité sociale ne dépend-elle que du niveau de diplôme ?

Analyse des documents

Doc. 1. Globalement, plus le niveau de diplôme est élevé, plus les individus accèdent à la catégorie de cadre trois ans après être sortis de formation initiale. Toutefois, à niveau de diplôme équivalent, plus l'individu est issu d'un milieu favorisé, plus il a de chances de devenir cadre.

Doc. 2. Les femmes sont de plus en plus diplômées ; leur niveau de diplôme est plus élevé que celui des hommes (ex. : en 2014-2016, 40 % hommes et 49 % des femmes étaient diplômés du supérieur) ; enfin, la supériorité des femmes par rapport aux hommes en matière de niveau de diplôme se creuse (en 1990-92, 32 % des hommes et 33 % des femmes étaient diplômés du supérieur). Or, parallèlement, on constate que les femmes accèdent de plus en plus fréquemment à un poste de cadre (ce qui confirme le lien diplôme – emploi, donc aussi diplôme – position sociale). Toutefois, les femmes, pourtant plus diplômées, continuent à accéder moins fréquemment à des postes de cadres que les hommes.

Doc. 3. La diagonale du tableau montre l'importance, plus ou moins grande selon la PCS, de la reproduction sociale : elle est plus forte aux deux extrêmes de l'échelle sociale chez les salariés (CPIS et ouvriers, employés), elle est faible chez les indépendants. La comparaison entre les données du tableau et la dernière ligne permet d'évaluer l'importance plus ou moins grande de la mobilité relative, donc de la fluidité sociale : par exemple, 17 % des enfants d'agriculteurs sont agriculteurs, ce qui est très peu, mais c'est presque 9 fois plus que la part d'agriculteurs chez les individus de cette génération (2 %). La position sociale dépend donc très fortement de l'origine sociale chez les enfants d'agriculteurs, de cadres, d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise et d'ouvriers. La comparaison entre la dernière colonne et la dernière ligne permet de montrer l'existence de la mobilité structurelle : la part d'agriculteurs a été plus que divisée par 4 entre les deux générations, donc une partie de la mobilité des enfants d'agriculteurs était rendue nécessaire par ce changement de structure sociale. La part d'employés a été multipliée par 2,8, donc des enfants d'autres catégories devaient venir alimenter ces créations d'emplois.

Doc. 4. Ce document suggère que les ressources économiques sont inégales selon le milieu social de la famille, et selon sa configuration : le niveau de vie médian des CPIS est de 33 090 euros en 2017, soit presque deux fois plus que celui des ouvriers, où la part de personnes pauvres (vivant en dessous de 60 % du niveau de vie médian) est de 15 %, 4 fois plus élevée que la part de pauvres chez les cadres. Le niveau de vie médian est plus élevé chez les couples avec peu d'enfants que dans les familles monoparentales et les familles nombreuses. Un tiers des familles monoparentales sont pauvres, contre 8,9 % des couples avec un ou deux enfants.

Introduction

Aujourd'hui, en France, trois ans après quitté le système scolaire, 40 % des jeunes actifs non diplômés sont au chômage, 20 % sont inactifs, et 40 % seulement ont un emploi. Parmi ceux-ci, un tiers seulement ont un CDI. Compte tenu de l'impact crucial des premières années de vie active sur la carrière d'un individu, on peut alors penser que ces jeunes non diplômés n'ont à peu près aucune chance d'accéder à un emploi qualifié, donc aussi à une position sociale supérieure. Pourtant, dans les années 1960-1970, de nombreux individus seulement bacheliers ou même sans diplôme, et dont les parents étaient ouvriers, ont pu, au cours de leur carrière, accéder à un poste de cadre, appartenant ainsi à une catégorie sociale différente de celle de leurs parents. Le niveau de diplôme est-il alors une condition nécessaire, et une condition suffisante, de la mobilité sociale ?

Après avoir montré que le niveau de diplôme est un déterminant essentiel de la mobilité sociale, probablement plus aujourd'hui qu'avant la massification scolaire, on expliquera pourquoi il existe d'autres facteurs de la mobilité et de la reproduction sociales.

Proposition de plan détaillé

I/ Le niveau de diplôme est un déterminant essentiel de la mobilité sociale.

A. Dans les sociétés démocratiques contemporaines, la position sociale, théoriquement méritocratique, dépend essentiellement de l'exercice d'une profession, elle-même liée à des compétences définies officiellement par des diplômes.

– La position sociale est essentiellement définie par l'exercice d'une profession, qui détermine en partie le niveau de revenu, le niveau de prestige (notamment associé au degré de qualification de l'emploi), les pratiques et les modes de vie (qui dépendent notamment des personnes que l'on fréquente par le biais de son emploi). Or, le niveau de diplôme sert d'indicateur de qualité du capital humain. Donc, le diplôme détermine fortement la position sociale.

– On sait que le nombre de diplômés a fortement augmenté : massification de l'enseignement secondaire à partir des années 1960, du supérieur à partir des années 1980-90. Aujourd'hui, 80 % des individus d'une classe d'âge sont bacheliers. Donc, un diplôme n'est plus une position suffisante pour garantir à un individu d'origine défavorisée une mobilité ascendante, mais il est encore plus qu'avant une condition nécessaire.

B. On constate empiriquement que, plus le niveau de diplôme est élevé, plus l'individu accède à une PCS élevée, un diplôme élevé devenant une condition encore plus nécessaire du fait de la massification scolaire.

– Doc. 1 : en 2016, à origine sociale équivalente, plus le diplôme est élevé, plus l'individu a de chances d'accéder à un poste de cadre 3 ans après sa sortie de formation initiale. Ex. : c'est le cas de 61 % des diplômés d'un bac + 5 ou plus issus de deux parents cadres, et de seulement 8 % des diplômés d'un bac + 2 ayant la même origine. On constate aussi qu'aujourd'hui, un diplôme de niveau bac + $\frac{3}{4}$ ne suffit plus pour accéder à un poste de cadre.

– L'élévation du niveau de diplôme des filles s'accompagne d'une hausse de leur accès à des postes qualifiés. Doc. 2 : « désormais, la part de jeunes femmes qui occupent un emploi de cadre cinq ans après leur entrée sur le marché du travail est devenue équivalente à celle des jeunes hommes », sachant que parallèlement, en 2014-2016, 49 % des femmes sortaient diplômées du supérieur, contre 33 % sur la période 1990-92.

II/ Toutefois, la position sociale dépend d'autres déterminants.

A. Une partie de la mobilité est structurelle.

– Les évolutions de la structure sociale entre la génération des parents et celles des enfants fait que, mathématiquement, une partie des enfants issus de certaines catégories doivent connaître une mobilité, et les membres d'autres catégories doivent se recruter ailleurs. Doc. 3 : 9 % des hommes et femmes âgés de 35 à 59 ans en 2010-2014 avaient un père agriculteur, alors qu'il n'y a plus que 2 % d'agriculteurs parmi eux. Donc, certains enfants d'agriculteurs ont changé de groupe. Réciproquement, même si tous les enfants d'un père profession intermédiaire l'étaient eux-mêmes devenus (14 %), cela n'aurait pas suffi à alimenter les effectifs actuels (24 %).

– La part de la mobilité structurelle a toutefois baissé depuis les années 1990 : les évolutions de la structure socioprofessionnelle ont été plus fortes pendant les Trente glorieuses (exode rural important, industrialisation puis forte tertiarisation, besoin rapidement croissant de professions de santé, d'enseignants) qu'aujourd'hui.

B. La mobilité (et la reproduction) sociales dépendent aussi des ressources et des configurations familiales.

– Doc. 1 : 61 % des individus diplômés d'un niveau bac + 5 ou plus et issus de deux parents cadres sont eux-mêmes cadres, contre 50 % seulement des individus ayant le même niveau de diplôme, mais dont les deux parents sont ouvriers. Rôle du capital économique (pour obtenir un capital professionnel, financer un voyage à l'étranger), du capital social (réseaux de relations utiles pour obtenir un stage, un emploi), du capital culturel (aisance orale par exemple, favorable à l'embauche lors d'un entretien). Ces capitaux expliquent aussi les inégalités de réussite scolaire, donc d'accès au diplôme. Doc. 4 : le taux de pauvreté est 7 fois plus élevé chez les indépendants, presque 5 fois plus élevé chez les ouvriers, que chez les cadres et PIS.

– Les configurations familiales ont aussi un effet sur la mobilité et la reproduction sociales : les aînés des familles défavorisées ont une probabilité plus grande de mobilité ascendante que les plus jeunes (leurs parents peuvent leur consacrer plus de temps et de ressources financières) ; toutefois, les aînés en réussite peuvent aussi favoriser la réussite de leurs cadets. Les ressources économiques dépendent des configurations familiales : le taux de pauvreté est presque 4 fois plus élevé dans les familles monoparentales (33,6 % sont pauvres) que dans les couples avec un ou deux enfants (doc. 4).

Conclusion

Le niveau de diplôme détermine davantage la mobilité sociale aujourd'hui que par le passé, car du fait de la massification scolaire, les individus moins diplômés ont très peu de chances d'accéder à une position supérieure. Toutefois, l'accès à une position sociale dépend aussi de la structure sociale existante, fonction elle-même des besoins du système productif (mobilité structurelle). Enfin, lorsqu'on appartient déjà à un milieu favorisé économiquement et/ou culturellement, on dispose de ressources qui peuvent compenser la faiblesse du niveau de diplôme.